



# Information sur les stages dans les Musées

## Liste de vérifications sécuritaires pour les étudiants

### Ce qu'il faut vérifier :

Vérifiez tous les espaces du lieu de travail en tenant compte des points suivants. Certains items peuvent ne pas s'appliquer. Indiquez avec un crochet les items qui sont conformes. Utilisez un X pour les items qui n'ont pas été discutés et demandez l'aide de votre superviseur.

- Est-ce que le plan d'urgence écrit pour répondre aux urgences tel que des incendies, évacuations ou blessures, a été revu avec vous ?
- Avez-vous été formé pour suivre les diverses procédures d'urgences ? (Feu, explosions, etc.)
- Est-ce que des extincteurs à feu sont fournis, entretenus et facilement accessibles ?
- Avez-vous été formé pour l'utilisation des équipements d'urgence ?
- Vous a-t-on indiqué l'emplacement des postes de premiers soins et est-ce que les noms des personnes formées en premiers soins y sont affichés ?
- Est-ce que l'évaluation des risques de l'emploi que vous occuperez a été revue avec vous ?
- Est-ce que votre superviseur vous a donné une formation (ou de l'information) appropriée sur les risques auxquels vous serez exposé et comment les adresser ?
- Est-ce que les politiques, procédures et la formation en place pour les travailleurs appelés à travailler seul ont été revues avec vous ?
- Est-ce que le programme de contrôle des insectes et animaux nuisibles ainsi que les politiques et procédures concernant l'utilisation de pesticides et de fumigation ont été revues avec vous ?
- Est-ce que les politiques et procédures pour l'identification, l'évaluation et le contrôle des moisissures ont été revues avec vous ?
- Si des objets ou pièces de collection utilisées pour une exposition sont accessibles au publique, est-ce que les politiques et procédures pour leur manutention et leur utilisation sécuritaire ont été revues avec vous ?
- Avez-vous été informé que vous devez rapporter à votre superviseur les objets qui nécessitent des réparations et qui pourraient créer une situation non-sécuritaire ? ( diables, chariots etc. ) ?
- Avez-vous reçu de la formation dans le domaine de la manutention des matériaux ( techniques de levage et de transfert ) ?
- Si des chariots élévateurs sont utilisés, êtes-vous conscient que vous devez avoir suivi un programme de formation pour les conducteurs tel que requis par le ministère du travail avant de les utiliser ?
- Est-ce que le programme de santé et sécurité du musée, qui comprend une formation des employés spécifique à leur poste, a été revu avec vous ?
- Est-ce que vous avez été formé sur le Système d'Identification des Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT) ?
- Est-ce que les fiches techniques de santé et sécurité sont disponibles, et est-ce que vous en connaissez l'utilisation ?



- Avez-vous été informé des exigences quant au port des équipements de protection personnelle (quand et quel type) et à l'utilisation de la ventilation ? Les équipements de protection personnelle peuvent être : lunettes de sécurité, protecteurs auditifs, bottes de sécurité, gants, respirateurs, chasse-moustiques, crème solaire, etc.
- Êtes-vous conscient de l'existence des gardes de protection du manufacturier sur tous les équipements et qu'ils doivent être fonctionnels, en bonne condition et utilisés ?
- Savez-vous que vous devez rapporter à votre superviseur toutes les conditions qui peuvent accroître les risques de chutes et glissades (exemple : un liquide renversé) ?
- Est-ce que tous les endroits surélevés (intérieurs et extérieurs), incluant les escaliers et rampes, sont munis de garde-corps adéquats et solides, de mains-courantes et de plinthes ?
- Êtes-vous au courant que toutes les sorties doivent être libres d'obstructions et adéquatement éclairées ?
- Êtes-vous au courant que des Disjoncteurs-détecteurs de fuite à la terre (DDFT) doivent être utilisés sur les prises électriques aux lavabos ou près des zones de travail humides ?
- Est-ce que les rallonges électriques sont libres de plis, coupures ou ont des fils exposés ? Est-ce que tous les types d'équipements électriques et rallonges électriques sont mis à la terre adéquatement ? Est-ce que les rallonges électriques sont adéquates pour la capacité requise ? (C'est à dire que le calibre des fils doit être suffisant pour supporter la charge électrique.)
- Ne placez pas de rallonges électriques aux travers de portes, fenêtres ou au travers d'allées car ceci présenterait un risque de chutes ?
- Seulement des équipements électriques de type à prévenir les explosions doivent être utilisés dans des zones où sont entreposés ou utilisés des liquides inflammables ?
- Est-ce que les couloirs menant aux sorties ont une largeur libre d'au moins 1 mètre ?
- Les enseignes des sorties doivent être illuminées ou de type émettant une lueur dans la noirceur.
- Est-ce que toutes les portes sont déverrouillées lorsque l'édifice est occupé ou muni de serrures magnétiques se déverrouillant automatiquement lorsque l'alarme à feu est activée ?
- Est-ce que des extincteurs de type ABC sont disponibles et adéquatement montés là où des liquides inflammables ou combustibles sont entreposés ?
- Y a-t-il une politique écrite concernant l'utilisation des véhicules de la compagnie ?
- Est-ce que la politique de santé et sécurité est affichée ?
- Dans les entreprises de 20 employés ou plus, est-ce que les noms des membres du comité mixte sur la santé et sécurité sont affichés ?